

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LANDIVY**

Séance du 10 mars 2026

Le dix mars deux mil vingt-six à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Landivy, légalement convoqué le cinq mars deux mil vingt-six, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Marcel RONCERAY, Maire.

Nombre de membres

en exercice :	15
présents :	10
votants :	12
absents :	5

Présents : M BAZILLE, M DEMAZEL, MME EPRON, M GOBÉ, MME GOUIN, M LÉON, MME MY, M NOURY, MME PENLOUP

Absents excusés : MME LANCIEN ; MME MARY, M DREUX

Absents qui ont donné pouvoir : MME HAVARD à MME EPRON Paméla
M PLANNELLES-GARCIA à M NOURY Fabien

Secrétaire de séance : M DEMAZEL Serge

N°2026020 - Objet : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE PROGRAMME 2026 – INSTALLATION DE FEUX RECOMPENSE
--

Le Maire rappelle au Conseil municipal que le produit des amendes de police relatives à la circulation routière est réparti chaque année afin de financer des opérations destinées à améliorer la sécurité routière.

Dans ce cadre, la commune souhaite réaliser l'installation de **feux tricolores dit « feux récompense »**, permettant de réguler la vitesse des véhicules et d'améliorer la sécurité des usagers, notamment des piétons.

Ces équipements seraient implantés :

- Rue du collège aux abords du parking
- Rue de Normandie entre la maison de retraite et la mairie dans le sens entrée de bourg

Zones dans lesquelles des vitesses excessives sont régulièrement constatées et où la sécurisation de la circulation apparaît nécessaire.

Le coût prévisionnel de l'opération est estimé comme suit :

- Fourniture et pose des dispositifs : **11 017.89 € HT**

Coût total de l'opération : 11 017.89 € HT

Accusé de réception en préfecture 053-215301250-20260310-DCM2026020-DE Date de télétransmission : 11/03/2026 Date de réception préfecture : 11/03/2026

Plan de financement :

Travaux	Montant HT
2 Feux récompense	11 017,89 €
Cout HT Global	11 017,89 €

Plan de financement		
Organisme	Montant HT prévisionnel	Taux % prévis
Amendes de police	2 754,47 €	25%
Autofinancement	8 263,42 €	75%
Cout HT Global	11 017,89 €	

Le Maire propose de solliciter une subvention au titre de la répartition du produit des **amendes de police – programme 2026**.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le projet d'installation des feux récompense destinés à améliorer la sécurité routière
- APPROUVE le plan de financement de l'opération
- AUTORISE le Maire à solliciter une subvention au titre du produit des amendes de police pour l'année 2026
- AUTORISE le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

Adoptée à l'unanimité des membres présents

- Pour : 12
- Contre : 0
- Abstentions : 0

Le secrétaire de séance,
Serge DEMAZEL

Fait et délibéré le 10 mars 2026
Pour extrait conforme,
Marcel RONCERAY, Maire

